

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
11/4/24
DOSSIER N°5977**

PLAN PISCINES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Patrice MORANCAIS
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN
En l'absence de Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : PLAN PISCINES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération N°09/3/15 du Conseil Général du 29 juin 2009,
VU la délibération N°11/2/12 de la Commission Permanente du Conseil Général du 20 novembre 2009,
VU la délibération N°07/2/4 de la Commission Permanente du Conseil Général du 22 juillet 2011,
VU la délibération N°10/2/2 de la Commission Permanente du Conseil Général du 3 octobre 2014,
VU la délibération N°10/5/50 de la Commission Permanente du Conseil départemental du 9 octobre 2020,*

VU la délibération N°02/5/32 de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Creuse du 26 novembre 2022,
VU la délibération N°12/3/28 du Conseil Départemental du 16 décembre 2022 relative au nouveau Schéma départemental du Sport 2023-2027,
VU la délibération N°05/14/16 de la Commission Permanente du Conseil départemental du 26 mai 2023,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-11/4/24 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver l'augmentation des tarifs pour l'accès des collèges de la Creuse à la piscine de la Communauté de Communes de Noblat à hauteur de 4,80 € au lieu de 3,40 € ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention ci-annexée avec la Communauté de Communes de Noblat.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 011 Nature 62878 Fonction 323.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET